

**ASSOCIATION
LA SEINE ET LE MÉKONG,
D'UNE RIVE À L'AUTRE**

Lot du 1^{er} juillet 1901 décret du 16 août 1901
Déclarée le 19 avril 2015 sous n° W271001925
Siret : 83404574200014

Appel à Candidature Festival La Seine et le Mékong 2019-2020

Romilly sur Andelle, le 22 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les artistes,

Nous vous proposons de participer à la sélection en vue d'exposer lors de la deuxième biennale « La Seine et le Mékong ».

L'objectif de notre association est de créer un pont culturel entre la Normandie et le delta du Mékong sous la forme d'une biennale en alternance entre la France et le Vietnam.

Les artistes sélectionnés le sont pour les deux années de la biennale. Les 3^{èmes} rencontres artistiques internationales se dérouleront du 21 septembre au 13 octobre 2019 à la Crypte de la congrégation du Sacré-Cœur de Saint Aubin lès Elbeuf. Puis les 4^{èmes} rencontres artistiques internationales se dérouleront en mai-juin 2020 au Viêt-Nam.

Les artistes sont sélectionnés sur la base d'un dossier photographique représentatif du travail qu'ils souhaitent exposer.

La sélection sera réalisée par des artistes vietnamiens professionnels.

L'intérêt pour les artistes est de confronter leur travail au regard d'une autre culture sans critère de renommée ou de parcours artistique.

La participation à la sélection est gratuite.

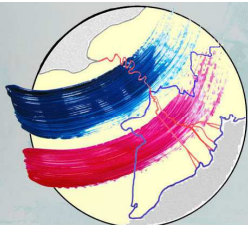
En candidatant à la sélection, les artistes s'engagent sauf cas de force majeure à participer activement aux éditions 2019 et 2020 des rencontres artistiques internationales.

Vous trouverez ci-joint le règlement de participation à la sélection.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner votre dossier de participation au plus tard le 31 janvier 2019.

Kim Chi NGUYEN
Présidente de L'association

La Seine et le Mékong
5 chemin du Moulin Pouchet – 27610 Romilly sur Andelle
06 32 76 46 65 – seine-et-mekong@laposte.net
<https://www.facebook.com/La.Seine.et.le.Mekong/>



Règlement de la sélection pour la 2^{ème} biennale Festival La Seine et le Mékong

1 CONDITIONS DE PARTICIPATION :

La sélection est ouverte à tout artiste plasticien professionnel comme amateur sans limite d'âge.

Un artiste mineur devra obligatoirement être accompagné d'un adulte.

Les conditions de santé des artistes devront être compatibles avec un voyage au Viêt-Nam.

La participation à la sélection est gratuite.

L'objectif est de sélectionner jusqu'à 5 artistes normands et 5 artistes vietnamiens pour la catégorie œuvres en 2 dimensions, ainsi que 2 artistes normands et 2 artistes vietnamiens pour la catégorie œuvres en 3 dimensions.

L'un des artistes vietnamiens sera primé en bénéficiant d'une résidence d'artiste d'un mois en France. Il pourra alors présenter son travail en France à l'occasion des 3^{èmes} rencontres artistiques internationales.

En plus de l'artiste vietnamien primé, le travail d'un artiste vietnamien émergent sélectionné parmi les étudiants de l'université des beaux-arts d'Ho Chi Minh ville sera également exposé lors des 3^{èmes} rencontres artistiques internationales en France. Le transport de ses œuvres sera réalisé par l'artiste vietnamien sélectionné pour la résidence d'artiste en France aux frais de l'association.

Au-delà, les artistes membres du bureau pourront exposer sans sélection dès lors qu'ils participent activement à l'organisation des manifestations et qu'ils s'acquittent des cotisations et frais de participation au même titre que les artistes sélectionnés.

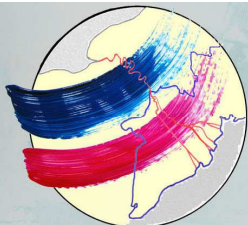
Les artistes exposant devront s'acquitter de leur cotisation annuelle fixée à 10 € pour l'année 2019 et des frais de participation fixés à 30 € pour les 3^{èmes} rencontres artistiques internationales. Puis pour les 4^{èmes} rencontres artistiques internationales se déroulant au Viêt-Nam, Les artistes exposant devront s'acquitter de leur cotisation annuelle fixée à 10 € pour l'année 2020 et des frais de participation fixés à 150 €.

En cas de vente au cours des expositions dans le cadre du festival La Seine et le Mékong, les artistes s'engagent à faire un don à hauteur de 10% du prix de vente.

Les artistes devront par ailleurs être en règle avec les administrations.

La participation à la sélection vaut acceptation sans réserve du présent règlement.

Seuls les dossiers complets reçus par voie électronique ou par courrier (photo sur CD ou clé USB) au plus tard le 31 janvier 2019 seront soumis à la sélection. Le résultat sera annoncé par email le 17 février 2019.



2 CONDITIONS D'EXPOSITION

Catégorie œuvres en 2 dimensions :

Chaque artiste disposera d'au moins 4 m de mur. La surface exacte sera définie pour chaque exposition en fonction du nombre d'artistes participants.

Catégorie œuvres en 3 dimensions :

Chaque artiste disposera d'au moins 12 m² au sol. Si nécessaire des socles sont disponibles sur place. L'artiste devra compléter avec ses propres socles si le nombre et les dimensions des socles mis à disposition ne conviennent pas.

Le transport des œuvres est à la charge des exposants.

Du fait des difficultés éventuelles de transport des œuvres en 3 dimensions, les artistes sélectionnés dans cette catégorie pourront ne participer qu'à l'exposition ayant lieu dans leur pays. Les frais de participation ne seront alors demandés que pour l'année de participation effective.

L'association décline toute responsabilité quant aux dommages que pourraient subir les œuvres ou qu'elles pourraient engendrer. Il est recommandé aux artistes de souscrire une assurance pour leurs œuvres.

Les œuvres vendues ne pourront pas être retirées avant la fin de l'exposition.

3 PRESENTATION DES ŒUVRES :

La présentation des œuvres devra être soignée.

Les œuvres sur châssis seront présentées sans cadre (chants peints ou cache-clou) ou avec un cadre discret.

Pour les œuvres sous verre, le cadre devra être discret et sécurisé pour éviter tout risque de blessure ou de dommage. Pour les œuvres devant voyager, il est recommandé de prévoir des œuvres pouvant être exposées sans protection particulière.

Les sculptures devront offrir une parfaite stabilité.

Chaque œuvre devra disposer d'un dispositif d'accrochage et de stabilisation discret et adapté au poids et à la forme de l'œuvre.

Les œuvres devront être clairement identifiées par une signature et une étiquette au dos mentionnant le titre de l'œuvre et le nom de l'artiste ne permettant pas de douter de l'identité de son créateur.

Les œuvres abstraites devront disposer d'un repérage précisant le sens de présentation.

L'accrochage sera réalisé par le commissaire d'exposition assurant la cohérence de l'exposition sans contestation possible.

Si des œuvres devaient être litigieuses ou contrevenir à la loi, elles seraient immédiatement retirées de l'exposition.

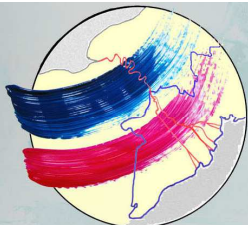
Il est à noter que les expositions au Viêt-Nam sont soumises à un comité de validation qui est en capacité de refuser les œuvres provocantes ou subversives. L'association ne pourra pas aller contre la décision du comité de validation. Il est obligatoire que les œuvres exposées soient celles présentées au préalable au comité de validation et ayant été validées.

4 ORGANISATION DE L'EXPOSITION ET DES RENCONTRES

Les 3^{èmes} rencontres artistiques internationales se dérouleront du 21 septembre au 13 octobre 2019 à la Crypte de la congrégation du Sacré-Cœur de Saint Aubin lès Elbeuf.

Les 4^{èmes} rencontres artistiques internationales se dérouleront en mai-juin 2020 au Viêt-Nam.

Le détail du déroulé des expositions et des actions culturelles sera précisé ultérieurement.



5 FINANCEMENT DU FESTIVAL LA SEINE ET LE MEKONG

Les frais de déplacement, de transport et d'organisation des expositions sont à la charge des artistes exposants, ainsi que les frais administratifs, les frais d'hébergement et de bouche, les visites, ...

Néanmoins, l'association met tout en œuvre afin de trouver des sources de financements pour une prise en charge totale ou partielle, dans l'ordre, des frais d'organisation des expositions, du transport international des œuvres et des frais de déplacement des artistes.

A travers l'association ou à titre personnel, nous mènerons des actions en quête de financements notamment par le montage de dossier de subventions, la participation à des appels à projets, la sollicitation de mécénats d'entreprise, la mise en place de démarche de financements participatifs, ...

A cette fin les artistes autorisent la reproduction des œuvres exposées pour toutes actions de communication visant à promouvoir le festival la Seine et le Mékong et la réalisation de produits dérivés. Chaque artiste conserve un droit de regard sur la réalisation des produits dérivés reproduisant ses œuvres.

A titre d'information, les actions menées en ce sens au cours de la première biennale furent :

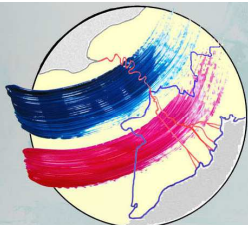
- Diffusion d'un catalogue proposant une œuvre de chaque artiste aux partenaires potentiels.
- Organisation d'une master-class
- Organisation d'un concours de peinture en plein air
- Publication d'un carnet de voyage à partir d'illustrations et de textes des artistes.
- Obtention d'une subvention en nature auprès de la commune de Barentin
- Obtention d'une subvention auprès du conseil départemental de Seine Maritime
- Obtention d'une subvention en nature de la commune de Romilly sur Andelle
- Mise en place d'un partenariat financier avec la banque Nam A au Viêt-Nam

A défaut de financement, chaque artiste doit prévoir un budget d'environ 1800 € pour le voyage au Viêt-Nam incluant le vol, les hébergements, l'alimentation, les transports sur place et les frais de participation à l'exposition.

6 DOSSIER A RENVOYER COMPLETE AVANT LE 31 JANVIER 2019

Fiche d'inscription jointe

Kim Chi NGUYEN
Présidente de L'association



Festival La Seine et le Mékong
Sélection pour les 3^{èmes} et 4^{èmes} rencontres artistiques internationales

FICHE D'INSCRIPTION

A renvoyer compléter impérativement pour le 31 janvier 2019

Remplir et cocher les coordonnées pouvant être diffusées

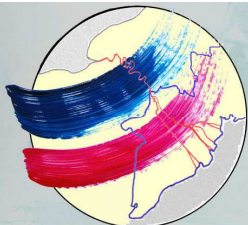
- Nom :
- Prénom :
- Nom d'artiste (si différent) :
- Adresse :

- Téléphone :
- Email :
- Site internet ou réseaux sociaux :

- Je m'engage à participer aux 3^{èmes} et 4^{èmes} rencontres artistiques internationales – La Seine et le Mékong.
- Dans la catégorie 2 dimensions
- Dans la catégorie 3 dimensions

Titre	Technique (peinture, photo, sculpture, ...)	Matière (acrylique, huile, terre, ...)	Dimensions

- Je joins ma photo personnelle
- Je joins les photos des 3 œuvres représentatives du travail proposé à la sélection
- Les photos doivent être nommées comme suit :
nom et prénom de l'artiste – titre – technique - matière
- Qualité des photos : 300 dpi, maximum 2 Mo, plus grande dimension ≤ 20 cm



LA SEINE ET LE MEKONG

d'une rive à l'autre

En quelques phrases, veuillez décrire ce que le projet La Seine et le Mékong représente pour vous :
(10 lignes dactylographiées maximum)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

J'ai pris connaissance du règlement de la sélection pour la 2ème biennale du Festival La Seine et le Mékong et m'engage à le respecter.

Fait à
Le
Signature